



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 083-218300036-20230926-DCM2023\_065-DE



Délibération N° 2023-065

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Virginie MICHEL.

Absente : Carmen FERNAGUT.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 2

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSEC POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-003 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 600€ à l'association AFA CLUB AUTO.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-004 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association MAM LE JARDIN DES REVES.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-018 du 11 Avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à plusieurs associations pour l'année 2023 d'un montant total de 31 680€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-041 du 02 Mai 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 500€ à l'association CRECHE DO RE MI.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-057 du 18 Juillet 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 200€ à l'association JEUNES ENDURANCE EQUESTRE PACA.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention de l'association LES AMIS DU MUSEC pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2023
6574	LES AMIS DU MUSEC	5 000.00 €
	TOTAL	5 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association LES AMIS DU MUSEC d'un montant de 5 000.00 €,

PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°1 de la commune exercice 2023,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

